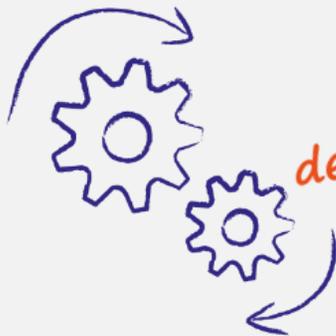
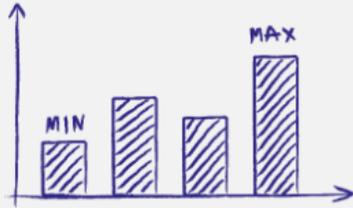
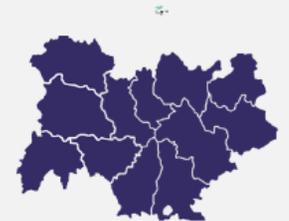
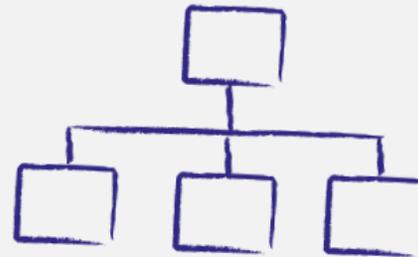


La Sécurité Sociale et l'Assurance Maladie



La gouvernance de l'Assurance Maladie



LA SÉCURITÉ SOCIALE EN FRANCE

LA GOUVERNANCE DE L'ASSURANCE MALADIE



La protection sociale



LA SÉCURITÉ SOCIALE EN FRANCE

LA GOUVERNANCE DE L'ASSURANCE MALADIE



- ✓ Le Régime Général
- ✓ Le Régime Agricole
- ✓ La Sécurité Sociale des indépendants
- ✓ Les Régimes Spéciaux



Exemple de régimes spéciaux

Le régime :

- des marins et inscrits maritimes,
- de la SNCF,
- de la RATP,
- des industries électriques et gazières,
- de l'Assemblée Nationale,
- du Sénat,
- des clercs et employés de notaire,
- des ministres du culte
- ...

Intégration du RSI dans le Régime Général

Une des réformes les plus importantes de l'organisation de la Sécurité Sociale depuis 1945.

 **1^{er} janvier 2018** : Protection Sociale des Travailleurs Indépendants confiée au Régime Général.

 Organisation définitive en place le **1^{er} janvier 2020**
(règles transitoires de gestion prévues pour 2018 - 2019)

Maintien d'une gouvernance spécifique aux Travailleurs Indépendants

Le Conseil de la Protection Sociale des Indépendants et ses organes régionaux (les instances régionales de la Protection Sociale des Travailleurs Indépendants).

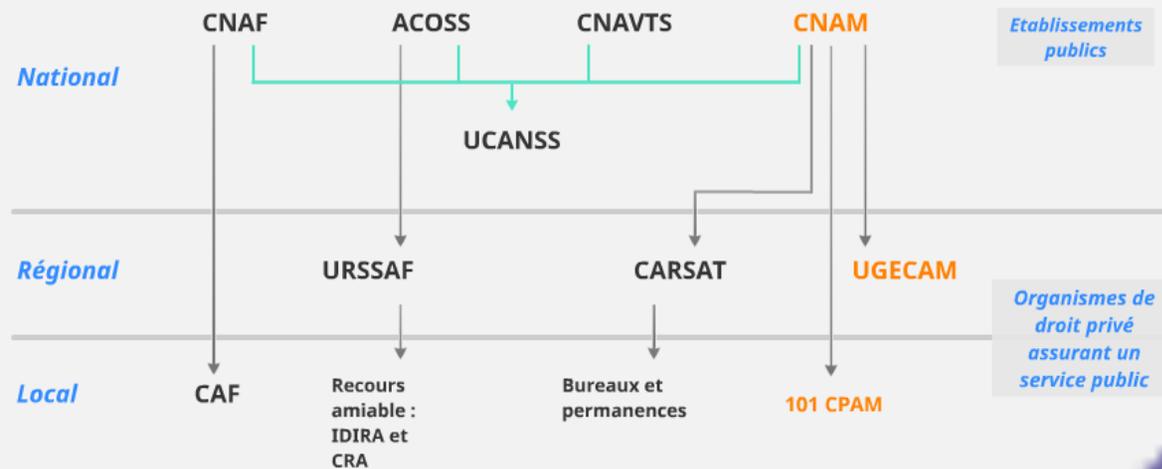
Conservation des règles spécifiques en matière de cotisations ou d'Assurance Vieillesse Complémentaire.

Le Régime Général de Sécurité Sociale

PARLEMENT

Ministère des Finances

Ministère des Solidarités
et de la Santé



Les enjeux économiques & financiers

Une protection universelle couvrant toute la population

Le régime général

61 millions de bénéficiaires
91% de la population

Le RSI intégré au régime général

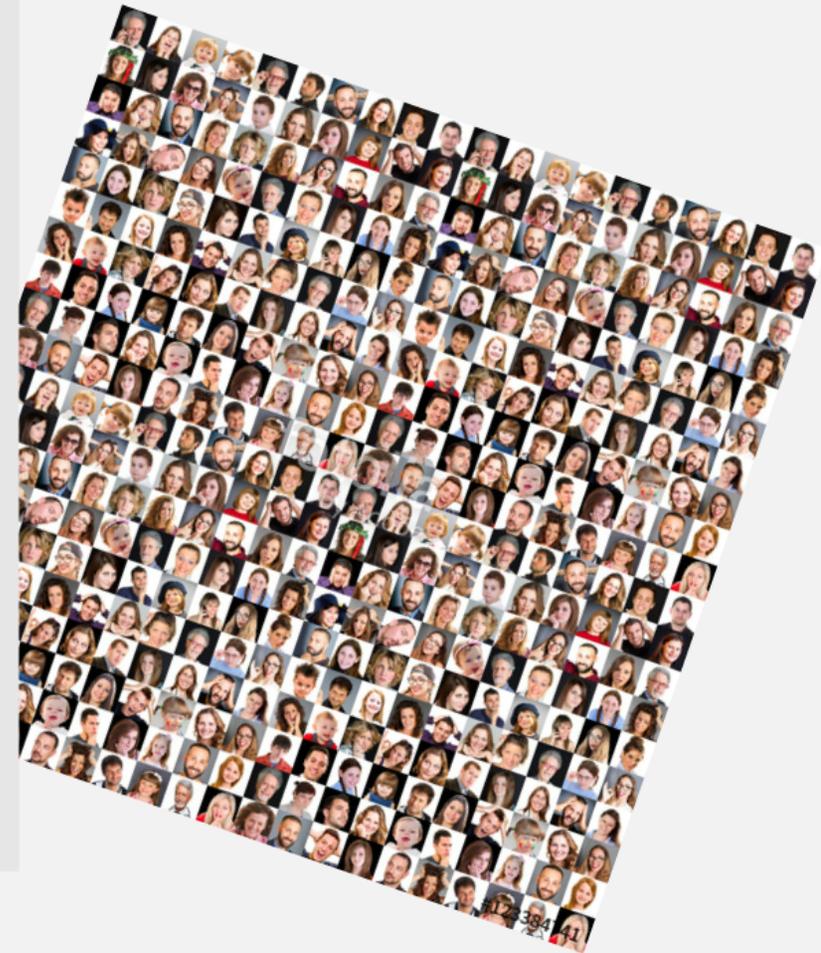
2,8 millions de cotisants

La MSA

1,2 million de cotisants,
exploitants et salariés agricoles

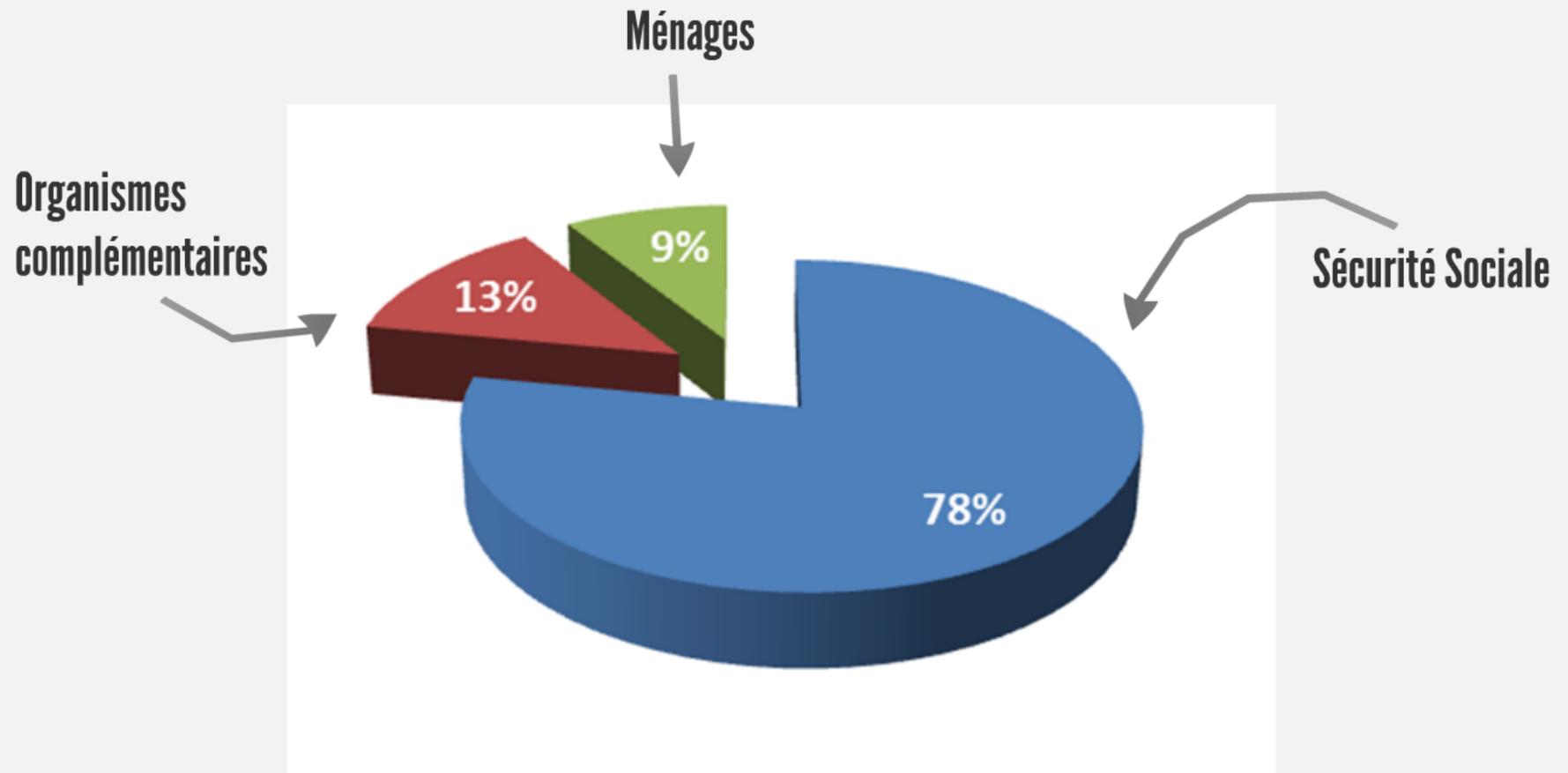
Régimes particuliers

0,4 million de cotisants



Les enjeux économiques & financiers

Le financement de la consommation de soins et de biens médicaux



Les enjeux économiques & financiers

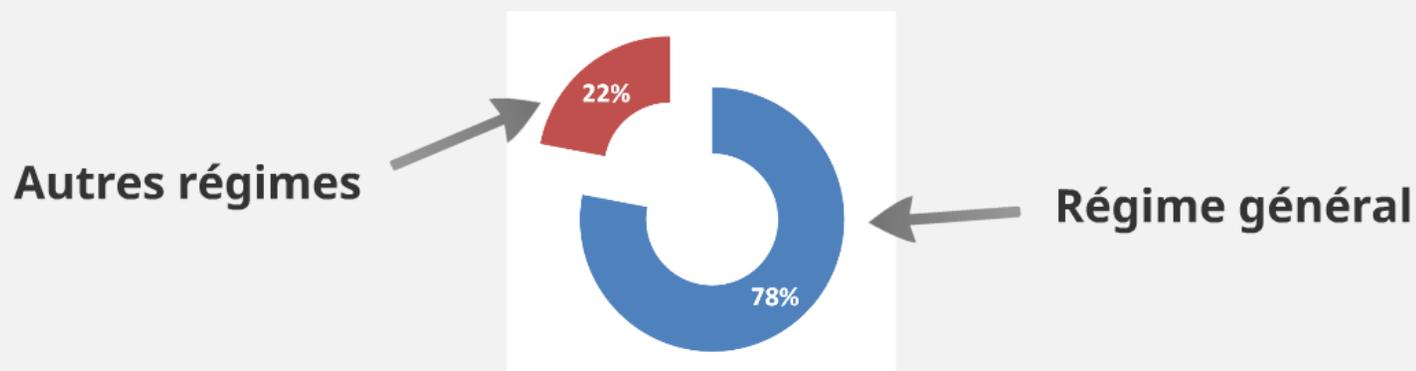
Les recettes de la Sécurité Sociale (exercice 2017)

Cotisations sociales	314,6 Md €	65%
CSG	90,3 Md €	19%
Autres recettes	78,8 Md €	16%

483,7 Md €

Les dépenses de la Sécurité Sociale (exercice 2017)

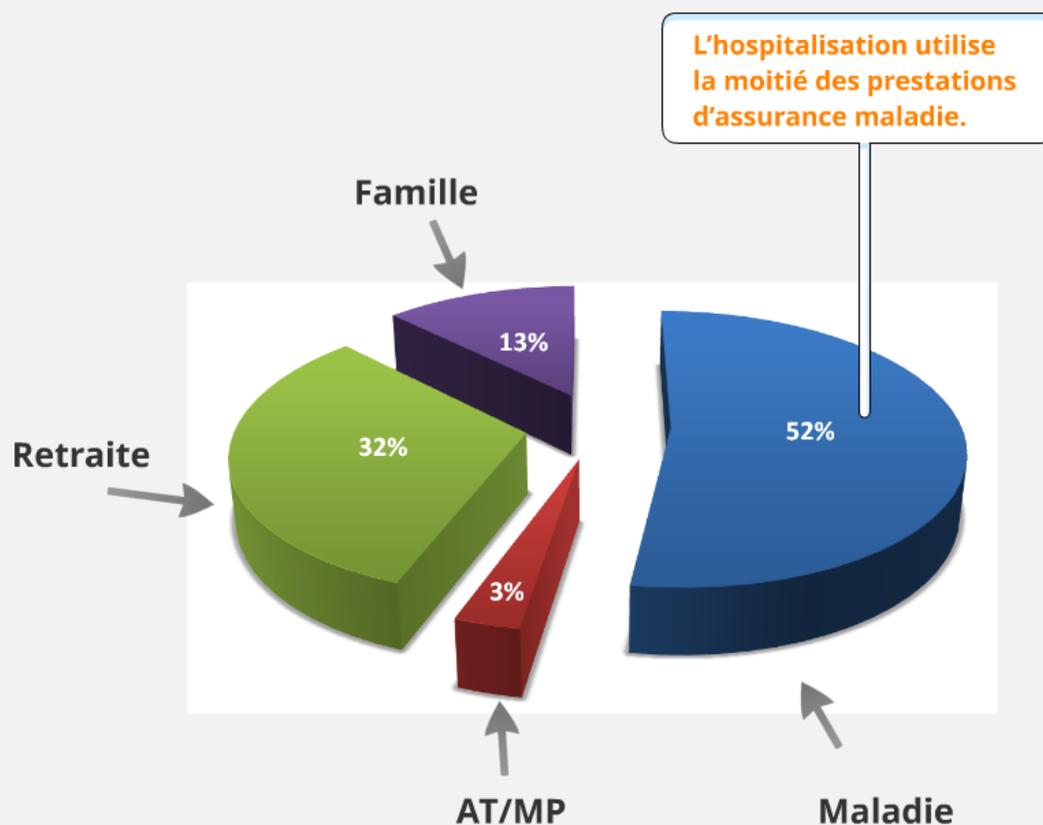
Charges nettes 488 Md €



Les enjeux économiques & financiers

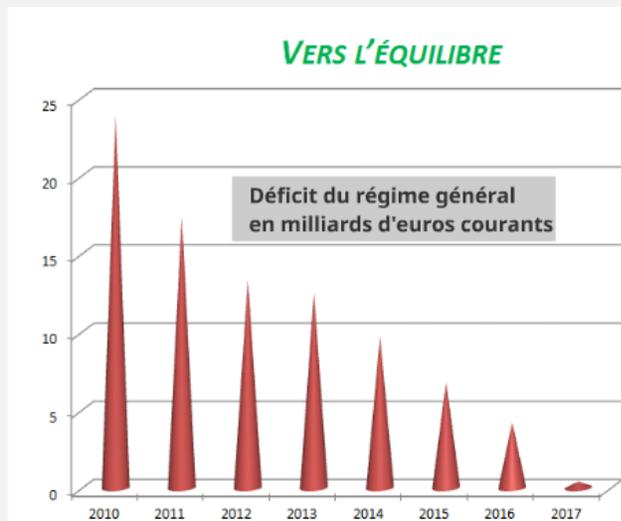
Les dépenses d'Assurance Maladie
représentent plus de la moitié des dépenses du régime général

	En Md €
Maladie	205,9
AT-MP	12,1
Retraite	125
Famille	49,2
Total	392,9



Les enjeux économiques & financiers

Evolution des résultats financiers de l'ensemble du régime général,
toutes branches confondues



<i>En mds d'euros</i>	2017
Dette amortie	139,6
Dette restant à rembourser	120,9

Les intervenants nationaux

Etat

Il définit **les objectifs** de la politique de santé publique et garantit l'accès effectif des assurés aux soins sur l'ensemble du territoire.

Il détermine, par la loi de **financement** de la Sécurité Sociale (LFSS), les conditions générales de l'équilibre financier de la Sécurité Sociale.

La loi du 13 août 2004 a modifié **l'organisation** et **le fonctionnement** de l'Assurance Maladie.

La chaîne des responsabilités

Parlement

Loi de financement
de la Sécurité Sociale



ONDAM



Rapport
annuel

Gouvernement



Convention d'objectifs
et de gestion (COG)

CNAM



CPG

CPAM

Les administrations en charge de la Sécurité Sociale

**La Direction
de Sécurité Sociale**
(Ministère de la Solidarité
et de la Santé)

**La Direction
du Budget**

*(Ministère en charge
de l'Economie)*

MNC



L'Inspection Générale

**La Cour
des Comptes**



Contrôle et évaluation de l'activité, du fonctionnement et de l'organisation des organismes locaux de Sécurité Sociale

- Contrôle de la légalité des actes des organismes de Sécurité Sociale (possibilité de suspendre ou d'annuler une décision)
- Contrôle du bon fonctionnement du service public de la Sécurité Sociale (programme annuel de contrôle)
- Veille sur le respect de la continuité de service pour les organismes de Sécurité Sociale
- Evaluation des agents de direction de la Sécurité Sociale pour l'inscription sur la liste d'aptitude



établissement public national à caractère administratif



Créée par la loi du 13 août 2004, l'Union Nationale des Caisses d'Assurance Malade regroupe des représentants du régime général, du régime agricole (MSA) ainsi que de la Sécurité sociale des indépendants

- Négocie et signe l'accord-cadre et les conventions avec les Professionnels de Santé.
- Prend les décisions d'inscription à la nomenclature et peut fixer le montant du ticket modérateur.
- Fixe le montant de la participation forfaitaire de l'assuré.
- Assure les relations avec les régimes complémentaires (UNOCAM).
- Transmet, annuellement, au Ministre et au Parlement des mesures et propositions visant à l'équilibre financier.

- Contribue à la décl... l'efficacité du syst... de Gestion signée
- Gère **4 fonds nation...**
 - *FNGA, FN...***2 gestions te...**
 - *les assur...*
 - *accidents*
- Organise la branch... financiers (feuille d...
- Assure un rôle con...

Les missions du Dir...

- Prend les mes... réseau (CPAM)
- Définit les circ...
- Peut confier à... missions d'int...
- Nomme les di... à leurs fonctio...



administratif

des Caisses
du régime
Sécurité sociale

ions avec les

ature et peut fixer

de l'assuré.

mentaires

rlement des
ancier.



- Contribue à la déclinaison de la stratégie nationale de santé et à l'efficacité du système de soins à travers la Convention d'Objectifs et de Gestion signée avec l'Etat (stratégie de la gestion du risque).
- Gère **4 fonds nationaux** limitatifs :
 - *FNGA, FNASS, FNPEIS et FAC.*
- **2 gestions techniques** distinctes :
 - *les assurances maladie, maternité, paternité, invalidité - décès*
 - *accidents du travail et maladies professionnelles*
- Organise la branche maladie et alloue les moyens budgétaires et financiers (feuille de route, fiche budgétaire CPG)
- Assure un rôle consultatif auprès du Ministre.

Les missions du Directeur Général

- Prend les mesures nécessaires à l'organisation et au pilotage du réseau (CPAM, CARSAT, service médical).
- Définit les circonscriptions d'intervention des organismes locaux.
- Peut confier à certains organismes la charge d'assumer des missions d'intérêt commun.
- Nomme les directeurs et les agents comptables et peut mettre fin à leurs fonctions.

Organismes consultatifs d'expertise et de conseil



L'Union Nationale des Organismes Complémentaires d'Assurance Maladie regroupe les principales structures concernant les complémentaires de santé

- Emet un avis sur les propositions de l'Uncam concernant la nomenclature, le taux de prise en charge, etc.
- Examine avec l'Uncam les programmes de négociations avec les professionnels de santé et peut participer aux négociations.
- Rend un avis sur les projets de loi relatifs à l'Assurance maladie et projets de loi de financement de la sécurité sociale.

Le Haut conseil pour l'avenir de l'Assurance maladie



- Il évalue le système d'Assurance Maladie et ses évolutions.
- Il décrit la situation financière et les perspectives des régimes d'Assurance Maladie et apprécie les conditions requises pour en assurer la pérennité.
- Il veille à la cohésion du système d'Assurance Maladie au regard de l'égal accès à des soins de haute qualité et d'un financement juste et équitable.
- Il formule des recommandations ou propositions de réforme.

- Examine avec l'Uncam les programmes de négociations avec les professionnels de santé et peut participer aux négociations.
- Rend un avis sur les projets de loi relatifs à l'Assurance maladie et projets de loi de financement de la sécurité sociale.



Le Haut conseil pour l'avenir de l'Assurance maladie

- Il évalue le système d'Assurance Maladie et ses évolutions.
- Il décrit la situation financière et les perspectives des régimes d'Assurance Maladie et apprécie les conditions requises pour en assurer la pérennité.
- Il veille à la cohésion du système d'Assurance Maladie au regard de l'égal accès à des soins de haute qualité et d'un financement juste et équitable.
- Il formule des recommandations ou propositions de réforme.



La Haute Autorité de Santé

La H.A.S. est une instance indépendante à caractère scientifique

- Élabore les guides de bon usage des soins, recommandations de bonnes pratiques...
- Évalue le service attendu ou rendu des produits de santé et des actes et élabore des avis concernant leur remboursement.
- Certifie les établissements.



L'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé anciennement Agence française de sécurité sanitaire du médicament et des produits de santé (Afssaps) dont elle a repris les missions, droits et obligations.

- Offrir un accès équitable à l'innovation pour tous les patients.
- Garantir la sécurité des produits de santé (médicaments, produits biologiques, dispositifs médicaux...) tout au long de leur cycle de vie, depuis les essais initiaux jusqu'à la surveillance après autorisation de mise sur le marché.



La Caisse nationale de solidarité pour l'Autonomie

Mise en place en mai 2005, la CNSA est, depuis le 1er janvier 2006, chargée de :

- financer les aides en faveur des personnes âgées en perte d'autonomie et des personnes en situation de handicap.
- de garantir l'égalité de traitement sur tout le territoire et pour l'ensemble des handicaps et des situations de perte d'autonomie.
- assurer une mission d'information et d'animation de réseau, d'information des personnes âgées, des personnes en

1

2

3

4

5

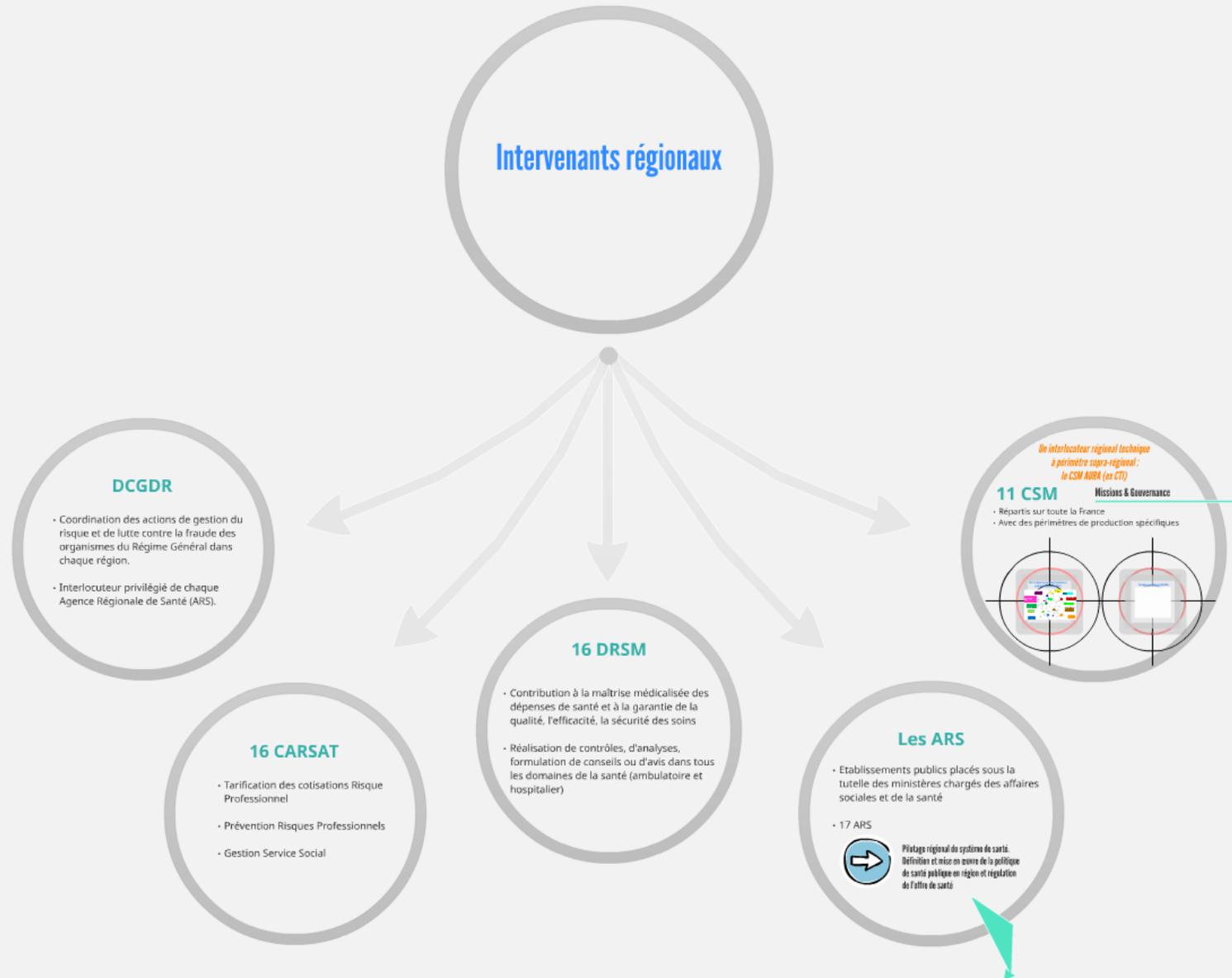
La protection sociale

Les différents régimes

Les enjeux économiques et financiers

Intervenants nationaux

Intervenants régionaux



DCGDR

- Coordination des actions de gestion du risque et de lutte contre la fraude des organismes du Régime Général dans chaque région.
- Interlocuteur privilégié de chaque Agence Régionale de Santé (ARS).

16 CARSAT

- Tarification des cotisations Risque Professionnel
- Prévention Risques Professionnels
- Gestion Service Social

16 DRSM

- Contribution à la maîtrise médicalisée des dépenses de santé et à la garantie de la qualité, l'efficacité, la sécurité des soins
- Réalisation de contrôles, d'analyses, formulation de conseils ou d'avis dans tous les domaines de la santé (ambulatoire et hospitalier)

Les ARS

- Etablissements publics placés sous la tutelle des ministères chargés des affaires sociales et de la santé
- 17 ARS



**Pilotage régional du système de santé.
Définition et mise en œuvre de la politique
de santé publique en région et régulation
de l'offre de santé**

- Veille et sécurité sanitaire, observation de la santé.
- Définition, financement et évaluation des actions de prévention et promotion de la santé.
- Anticipation, préparation et gestion des crises sanitaires, en liaison avec le Préfet.
- Régulation de l'offre en santé en régions, portant sur les secteurs ambulatoire, hospitalier, médico-social (*coordination des activités, attribution des budgets de fonctionnement des établissements, autorisation de création d'établissements et services de soins, répartition de l'offre de soins sur le territoire*).

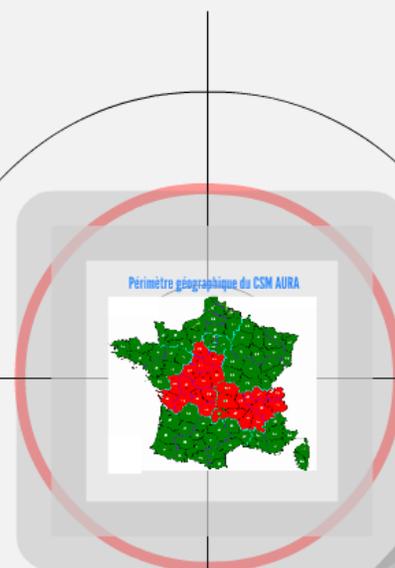
3 Instances près de l'ARS : Le Conseil de surveillance, la Commission Régionale de la Santé et de l'Autonomie (CRSA), le Conseil Territorial de Santé (CTS).

*Un interlocuteur régional technique
à périmètre supra-régional :
le CSM AURA (ex CTI)*

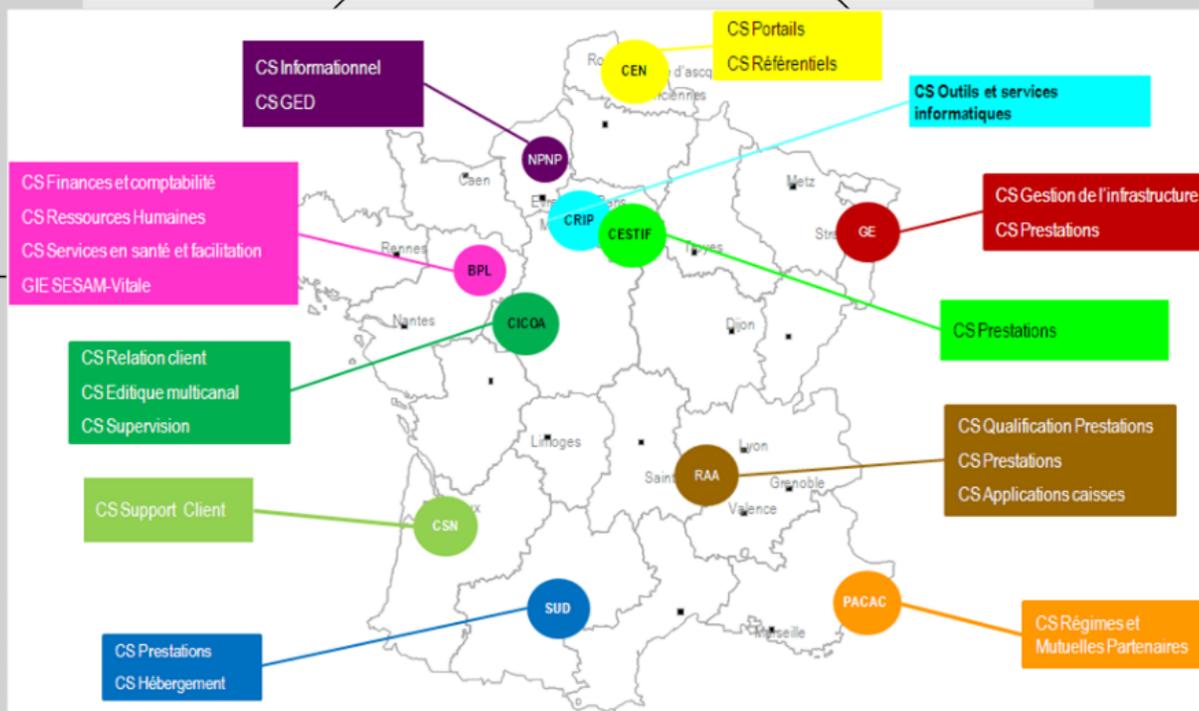
11 CSM

Missions & Gouvernance

- Répartis sur toute la France
- Avec des périmètres de production spécifiques



2014 : Evolutions du programme d'évolution de la production et des services (PEPS)

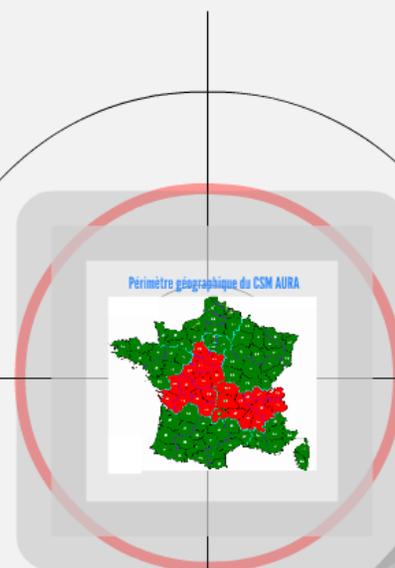


*Un interlocuteur régional technique
à périmètre supra-régional :
le CSM AURA (ex CTI)*

11 CSM

Missions & Gouvernance

- Répartis sur toute la France
- Avec des périmètres de production spécifiques





Trois principales missions

①

Production

Fournir les applicatifs de production aux 25 CPAM et traiter quotidiennement les volumes de données produites par les CPAM afin de réaliser les paiements de tout le monde médical (assurés, médecins, hôpitaux, cliniques, pharmaciens, ...).

②

Pré-production/Pré-série sur les applicatifs liés aux domaines Prestations et assimilés.

③

Support à la qualification fonctionnelle sur les applicatifs liés aux domaines Prestations et assimilés.



Gouvernance du CSM

LE CONSEIL est composé de 24 conseillers titulaires et 24 suppléants

LE COMITÉ DE DIRECTION est composé des Directeurs, Agents Comptables et Médecins-Conseils régionaux des organismes ou de leurs représentants

